



INFORMATION AUX FAMILLES

Réouverture partielle des établissements scolaires

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19, le gouvernement a organisé la réouverture des établissements scolaires, avec la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict.

Au regard de la configuration des locaux des établissements scolaires de la commune, il ne peut-être accueilli qu'un maximum de 6 à 7 élèves par classe, et pour l'école du Plan du Castellet, tous les locaux ne peuvent être utilisés.

C'est pourquoi, les services académiques privilégient le retour à l'école des élèves inscrits dans les classes charnières (Grande Section, Cour Préparatoire, Cour Moyen 2ème année), toujours sur la base du volontariat des familles, l'instruction étant toujours assurée en distanciel.

Consciente des difficultés que peut engendrer cette situation pour les parents ne disposant pas de solution de garde alternative, la Commune du Castellet a décidé d'organiser à compter du lundi 8 juin, une garderie pendant le temps scolaire (8h30-16h30) en partenariat avec l'ODEL-VAR, dans le cadre d'un dispositif conventionnel avec l'Education Nationale.

Cette garderie para-scolaire sera installée dans les locaux de la Salle des Fêtes de Sainte-Anne du Castellet et **fonctionnera les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30.**

Comme pour l'école, il n'y aura pas de restauration, les familles devant fournir le repas dans un récipient isotherme avec bloc froid.

Les contraintes liées à l'application du protocole sanitaire s'appliquant également à cette garderie, l'effectif des enfants accueillis sera également limité.

Aussi, l'accueil sera prioritairement réservé aux enfants :

- 1. Dont les deux parents travaillent**
- 2. De famille monoparentale**
- 3. Relevant d'autre situation particulière**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à cette garderie para-scolaire, merci de remplir le dossier de renseignements et la fiche sanitaire ci-joints, et les retourner à l'ODEL-VAR par mail : al.lecastellet@odelvar.com (renseignements téléphoniques au : 06 30 17 55 33).

Par ailleurs, à compter du 10 juin, l'accueil périscolaire **du mercredi** sera de nouveau assuré par l'ODEL-VAR aux conditions d'horaire et tarifaires habituelles, hormis la restauration pour laquelle les familles devront fournir le repas dans un récipient isotherme avec bloc froid.

En cette période difficile et pleine d'incertitudes, nous vous remercions par avance de votre compréhension pour la mise en place de cet accueil, dans le respect des meilleures conditions sanitaires pour vos enfants.

Le Maire,
René CASTELL

